

SECRÉTARIAT À LA CAPITALE-NATIONALE (SCN)
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Objectifs gouvernementaux	Objectifs du SCN	Sensibilisation / actions / mesures concrètes	Indicateur	Livrable	Résultats
Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique					
Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Sensibiliser le personnel à l'interne et ses partenaires régionaux à faire des choix écoresponsables	➤ Renforcer les bonnes pratiques des déplacements écoresponsables et valoriser les déplacements actifs et en covoiturage avec les partenaires des ministères et organismes (M/O).	➤ Diminution des coûts	En continu	Une sensibilisation a été faite auprès de tous les employés. Toutefois, celle-ci n'apparaît pas encore de manière tangible en termes de diminution des coûts. Des efforts continueront à être déployés en quête de cet objectif.
		➤ Prioriser, lors des rencontres, l'utilisation de pichets d'eau plutôt que l'achat de bouteilles en plastique.	➤ Diminution des coûts	En continu	Le SCN a réalisé, en 2016-2017, des économies en remplaçant l'achat de bouteilles d'eau par l'utilisation de pichets d'eau.
		➤ Instaurer une journée dans la semaine : « Aujourd'hui, je recycle! » visant à développer les habitudes de récupération chez les employés.	➤ Nombre de journées destinées au recyclage	En continu	Cette journée a été lancée le 17 octobre 2016 et les employés ont été sensibilisés à l'importance d'adopter de saines habitudes de consommation et de recyclage. Quelques journées y ont été consacrées par la suite.

<p>Objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</p>	<p>Améliorer les connaissances du personnel et incitation à une meilleure utilisation des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inviter un organisme (ex : Recyc-Québec) à faire une présentation aux employés du SCN sur les pratiques de réduction de consommation de papier et autres matières recyclables. ➤ Diffuser le plan d'action de développement durable du SCN sur son site Internet et présenter un bilan annuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'organismes rencontrés ➤ N/D 	<p>Rencontre d'un organisme par année</p> <p>Bilan au terme de chaque année</p>	<p>Une rencontre avec Recyc-Québec a eu lieu le 25 janvier 2017 et tous les employés y ont assisté.</p> <p>Le plan d'action a été mis en ligne sur le site Internet du SCN en décembre 2016.</p>
Orientation gouvernementale 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques					
<p>Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</p>	<p>Sensibiliser ses partenaires régionaux à l'importance de réduire les inégalités sociales et économiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager et sensibiliser les MRC, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), à soutenir des initiatives d'organismes communautaires ou d'économie sociale qui œuvrent pour une réduction des inégalités sociales auprès des clientèles vulnérables. ➤ Soutenir dans le cadre du Fonds de développement économique de la Capitale-Nationale (FDERCN), et ce, sur l'ensemble du territoire, des projets d'organismes communautaires et d'entreprises d'économies sociales venant en aide à des clientèles plus démunies. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de rencontres tenues ➤ Nombre de projets financés 	<p>En continu</p> <p>En continu</p>	<p>Lors d'une tournée des différentes MRC de la région de la Capitale-Nationale, au printemps 2017, des échanges ont eu lieu à cet effet.</p> <p>Le SCN a financé la mise en œuvre du Plan d'action en économie sociale de la région de la Capitale-Nationale pour 2017 et 2018, à hauteur de 25 000 \$ par année.</p>

Orientation gouvernementale 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population					
<p>Objectif 5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie</p>	<p>Favoriser l'intégration au quotidien de saines habitudes de vie chez les employés en mettant à leur disposition des options saines</p>	<p>➤ Mettre en place, en collaboration avec le ministère sectoriel, un service mobile de massothérapie sur chaise pour les employés du SCN.</p>	<p>➤ Nombre d'employés utilisant le service de massothérapie</p>	<p>Automne 2016</p>	<p>Le 26 septembre 2016, une approche a été faite auprès des employés du SCN. Cette action n'a pu être mise de l'avant, car le nombre minimal de participants n'a pas été atteint.</p>
		<p>➤ Mettre à la disposition des employés des collations saines dont les profits seraient versés au club social.</p>	<p>➤ Nombre de consommateurs</p>	<p>Novembre 2016</p>	<p>Mise en place de l'offre des collations santé (2 à 3 choix). Cette initiative est très appréciée et les produits offerts sont consommés par plus de la moitié des employés, et ce, plusieurs fois par semaine.</p>
		<p>➤ Créer un lieu de détente pour les employés (pauses, lieu pour se divertir, etc.).</p>	<p>➤ Nombre d'utilisateurs de ce lieu</p>	<p>Janvier 2017</p>	<p>Un lieu hybride de détente et de travail est maintenant aménagé pour les employés.</p>
		<p>➤ Instaurer une journée par mois destinée à une activité « pour bouger » qui sera proposée par un employé sur une base volontaire.</p>	<p>➤ Nombre d'employés participant à la journée d'activité</p>	<p>En continu</p>	<p>Cette action n'a pu encore être mise de l'avant, mais elle sera reprise en 2017-2018.</p>

Orientation gouvernementale 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités					
<p>Objectif 6.1 : Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</p>	<p>Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer à titre de membre aux rencontres du nouveau « comité technique sur l'aménagement du territoire » qui sera mis en place à l'automne 2016 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nombre de rencontres auxquelles le SCN aura participé 	<p>En continu</p>	<p>Après discussion avec le MAMOT, ministère porteur de ce comité, le SCN a choisi de ne pas participer à ce comité. Un suivi sera fait dans le cadre de rencontres de la Conférence administrative régionale de la Capitale-Nationale (CAR).</p>
<p>Objectif 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</p>	<p>Agir en concertation avec les M/O afin de soutenir le développement des MRC de la région et des collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser, tous les deux ans, dans le cadre de la CAR, une présentation de la vision de développement des six MRC de la région, basée sur le Fonds de développement des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de rencontres tenues, au deux ans 	<p>En 2016-2018 et 2020</p>	<p>En 2016, toutes les MRC sont venues présenter leurs priorités de développement aux membres de la CAR (4 rencontres). La Ville de Québec viendra clore la démarche amorcée en 2016-2017 avec une présentation à l'automne.</p>